Envoyé en préfecture le 22/07/2024
Reçu en préfecture le 22/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 073-217303064-20240718-24_07_088-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire Galibier

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLOIRE

SÉANCE DU JEUDI 18 JUILLET 2024

Nombre de membres en exercice : **13**
Présents : **10**
Représentés : **2**
Absents : **1**
Date de convocation : **12 juillet 2024**
Date d'affichage : **12 juillet 2024**
L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre – RETORNAZ Dominique - RETORNAZ André – MAGNIN Carine – RAMBAUD Marie-Pierre - MARTIN Jean-Marie – FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie – RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel
Étaient représentés : RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) – GRANGE Guy (donne procuration à RETORNAZ André)
Était absent : CLAPPIER Pascal

Madame Carine MAGNIN est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 24-07-088

Objet : Déclarations d'intention d'aliéner

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, maire.

Je vous présente les déclarations d'intention d'aliéner reçues en Mairie conformément aux dispositions de l'article L 213-1 du Code de l'urbanisme relatif au droit de préemption urbain :

- vente d'un appartement de 143 m², avec une cave et un casier à ski, dans un immeuble situé Place de l'église, cadastré D 2134, d'une surface de 158 m²,
- vente d'un studio de 25.40 m² avec cave et d'un appartement de 30.75 m² avec cave dans un immeuble situé Derrière le Grand Hôtel, cadastré D 1718, D 2095, D 2097, D 2099, D 2101, d'une surface totale de 2425 m²,
- vente d'un terrain d'agrément de 38 m² aux Granges, cadastré C 3693,
- vente d'un terrain d'agrément de 78 m² aux Granges, cadastré C 3691.

Envoyé en préfecture le 22/07/2024
Reçu en préfecture le 22/07/2024
Publié le 22/07/2024
ID : 073-217303064-20240718-24_07_088-DE

Je vous propose de ne pas faire valoir le droit de préemption de la Commune sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 11 juillet 2024, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 11 juillet 2024,
Ouï l'exposé de Monsieur Rougeaux,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➢ de ne pas faire valoir son droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner citées ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)

Acte certifié exécutoire
Transmission en Préfecture : 22/07/2024
Publication : 22/07/2024
Valloire, le 22/07/2024

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

MAIRIE de VALLOIRE (Savoie)